



### **Label « responsable practice FMH »**

[Le Code de déontologie](#) engage tous les membres de la FMH et sert plus largement de code de conduite pour l'ensemble du corps médical suisse. Avec le label « responsable practice FMH », la FMH entend certifier les institutions de soins qui s'engagent activement afin que leur personnel respecte le Code de déontologie de la FMH.

Dans le secteur des soins ambulatoires, les cabinets de groupe sont de plus en plus nombreux. Une partie d'entre eux ne sont pas dirigés par des médecins et ne sont dès lors pas soumis au Code de déontologie de la FMH. Il est donc primordial pour la FMH que les médecins de ces institutions puissent exercer dans un environnement professionnel qui promeut activement le Code de déontologie de la FMH.

Le label s'adresse aussi aux patients et à leurs proches, à la population, aux pouvoirs publics et aux assureurs. Il atteste que les organisations labellisées œuvrent activement pour que leurs médecins respectent le Code de déontologie.

[Le label « responsable practice FMH »](#) est décerné aux organisations de soins centrées sur la prise en charge médicale des patients (cabinets médicaux, polycliniques, centres de soins). Il est destiné aux organisations qui sont dirigées par des membres de la FMH ou dans lesquelles l'activité médicale est placée sous la responsabilité de membres de la FMH.

Pour de plus amples informations, rendez vous sur notre [site internet](#).

### **Semaine d'action pour la sécurité des patients du 13 au 17 septembre 2021**

Depuis six ans, la fondation Sécurité des patients Suisse organise la Semaine d'action pour la sécurité des patients. Celle-ci est aujourd'hui amplifiée par l'OMS et son initiative de la Journée mondiale de la sécurité des patients du 17 septembre.

La Semaine d'action vise à attirer l'attention du public sur l'importance de la sécurité des patients et à renforcer l'engagement pour ce thème à tous les niveaux. Un élément central de cette semaine consiste à motiver les institutions de santé à lancer des activités locales, mettant la sécurité des patients en évidence, tout en illustrant leurs propres efforts en la matière. Cette année, la Semaine d'action aura lieu du 13 au 17 septembre. Les activités s'organisent autour d'une double approche :

- Accroître la sensibilisation
- Rendre l'engagement visible

Vous trouverez [ici](#) toutes les informations à ce sujet et les différentes possibilités de participer à l'édition 2021 de la Semaine d'action pour la sécurité des patients.

**Contact :**

FMH  
Division Données, démographie et qualité  
Nussbaumstrasse 29, case postale  
3000 Berne 16  
031 359 11 11  
[ddq@fmh.ch](mailto:ddq@fmh.ch).

**L'ASQM se tient à vos côtés !**

Nous aimerions vous rappeler ici les offres de soutien de l'ASQM. Vous pouvez obtenir son assistance dans les domaines ci-après :



[Assistance qualité](#) pour la mise en œuvre de la charte qualité de l'ASQM



Soutien spécialisé pour les questions ayant trait à la qualité :  
[simple](#) ou [détaillé](#)



[Soutien financier](#) ponctuel



[Soumission de sujets](#) : proposition de nouveaux domaines thématiques



Mise en réseau :

[Mise à disposition de vos travaux](#) ou [mise en réseau avec les travaux d'autres organisations](#)

L'ASQM informe régulièrement des projets et activités en cours par le biais d'une lettre d'information.

Pour tout compliment, critique ou remarque, veuillez contacter : [asqm@fmh.ch](mailto:asqm@fmh.ch).

ASQM, FMH, Nussbaumstrasse 29, Case postale, 3000 Berne 15, Téléphone +41 31 359 11 11, Fax +41 31 359 11 12, E-mail : [asqm@fmh.ch](mailto:asqm@fmh.ch)